



Mon agent d'assurance fume dans son bureau, je désire en changer à cause de cette attitude, Que puis-je faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 18 juin 2014

Mon agent d'assurance fume dans son cabinet. Il écrase sa cigarette lorsque quelqu'un entre, mais le bureau est un vrai fumoir. De plus, ils sont deux dans l'agence (lui et sa soeur non fumeuse). Je désire changer d'agent pour cette raison et d'autres, mais je ne veux même plus entrer dans son agence pour le lui demander.

Que puis-je faire ? Merci de votre aide.

Réponse :

Si vous voulez que votre rupture de contrat puisse comporter un aspect pénalisant pour l'agent d'assurance irrespectueux de vos droits, vous pouvez écrire à la compagnie d'assurance qu'il représente pour lui signaler votre mécontentement.

Vous pouvez également :

- déposer une plainte au commissariat ou à la gendarmerie dont dépend géographiquement cette agence. Nous conseillons de ne pas accepter de main courante afin que votre dossier ne soit pas enterré.
- déposer [une plainte](#) devant le procureur de la république ou
- demander au [conciliateur de justice](#) de régler pour le mieux ce litige

Vous pouvez enfin, si vous êtes adhérent, demander à DNF (contact@dnf.asso.fr) d'intenter une action en justice visant à faire condamner le contrevenant